

# Conditions Générales de vente (CGV)

## Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le prestataire, Corse Montagne, et le client dans le cadre de la prestation de services d'activités de canyoning et d'escalade.

## Article 2 : Identification du prestataire

Nom de l'entreprise ou du moniteur : Corse Montagne  
Adresse : Saint André 20112 Sainte Lucie de Tallano  
Téléphone : 06 17 92 11 05 ou 06 27 93 19 49  
Email : corsemontagne@gmail.com  
SIRET : 498 447 390 00036  
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : MMA - Police N° 114 394 565  
Site web : www.corse-montagne.com

## Article 3 : Réservation

La réservation des activités de canyoning et d'escalade se fait exclusivement par téléphone ou Email. La réservation est confirmée après réception d'un acompte de 30% du montant total de la prestation ou paiement intégral selon les modalités précisées au moment de la réservation.

## Article 4 : Tarifs et équipements

Les prix des prestations sont indiqués sur le site internet. Ils sont exprimés en euros (€).

Les tarifs incluent l'encadrement par un professionnel diplômé ainsi que la mise à disposition du matériel homologué et conforme aux normes de sécurité (casque, harnais, corde, etc...).

Les chaussures ne sont pas incluses dans le tarif. Nous exigeons que les participants portent des chaussures fermées à lacets de type tennis. Les chaussures de type Aquashoes ne sont pas acceptées. Vous pouvez néanmoins réserver des chaussures adaptées au canyoning pour 10 € supplémentaires. Le tarif ne couvre pas non plus le transport jusqu'au lieu de l'activité, ni la nourriture, les boissons, ou tout besoin médical spécifique.

Le client s'engage à prendre soin du matériel et à signaler toute anomalie ou dommage lors de l'activité.

## Article 5 : Modalités de paiement et conditions de participation

Le paiement des prestations s'effectue par virement avant l'activité, soit sur place par chèque, virement, Paylib, lien de paiement Lydia ou en espèces. Nous n'acceptons pas les paiements par carte bancaire ni par chèques vacances. En vous inscrivant, vous confirmez avoir pris connaissance et accepté nos Conditions Générales de Vente (CGV).

Si vous êtes le responsable d'un groupe, vous vous engagez à informer chaque participant des activités proposées, à inscrire le groupe en fonction du niveau de la personne la moins sportive et la moins téméraire, et à transmettre les conditions de participation ainsi que les Conditions Générales de Vente à chaque membre du groupe.

## Article 6 : Responsabilité et conditions de pratique

Les activités sont encadrées par un professionnel diplômé, travailleur indépendant, qui répond à toutes les obligations légales de son métier. Il est le seul responsable de la prestation, dans le cadre de son expertise en tant qu'enseignant sportif.

Les activités sont accessibles à tous, sous réserve de certaines conditions spécifiques : limite d'âge, taille, poids, niveau technique ou physique, capacité à nager, et aptitude à évoluer en hauteur (notamment pour les descentes en rappel). Le professionnel diplômé encadrant se réserve le droit de refuser toute personne qui ne remplit pas les pré-requis nécessaires pour participer à l'activité. Aucun recours ne pourra être engagé contre lui ou contre Corse Montagne en cas de non-respect de ces conditions.

Les participants doivent respecter les instructions et consignes données par le professionnel encadrant. Ce dernier ne pourra être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels survenant à la suite d'une initiative personnelle imprudente.

Corse Montagne décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels sur les sites d'activités ou dans les véhicules (ce genre d'incident étant extrêmement rare).

## **Article 7 : Conditions de santé et sécurité**

Les participants doivent être en bonne santé et en pleine forme le jour de l'activité. Il est impératif de savoir nager et de ne pas avoir peur de mettre la tête sous l'eau. Vous devez également vous assurer qu'aucune contre-indication médicale ne vous empêche de participer à l'activité choisie.

Si vous suivez un traitement médical particulier, avez une pathologie nécessitant des soins spécifiques, ou présentez un problème physique ou mental nécessitant une attention particulière (par exemple, douleurs dorsales, troubles articulaires, etc.), vous devez obligatoirement le signaler lors de votre réservation et en informer le guide avant le début de l'activité.

Les activités se déroulent dans des environnements naturels non sécurisés (rivières, canyons, falaises, montagnes, etc.), ce qui implique des risques inhérents à leur pratique. Il est donc essentiel de prendre en compte ces risques avant de participer.

## **Article 8 : Assurance**

Le professionnel bénéficie d'une assurance en responsabilité civile professionnelle. Toutefois, cette assurance ne remplace pas la responsabilité civile individuelle du participant en cas de dommages causés à lui-même ou à des tiers, ou résultant d'un phénomène naturel extérieur. Il est de la responsabilité du participant de souscrire une assurance responsabilité civile qui le couvre pour la pratique des sports de montagne, y compris l'assistance recherche, secours et rapatriement.

## **Article 9 : Conditions d'annulation**

### **-Annulation effectué par le client :**

-L'acompte versé sera remboursé intégralement si Corse Montagne est informé de votre annulation au moins 30 jours avant la date de l'activité.

-Le remboursement sera de 50% si l'annulation est notifiée à Corse Montagne au moins 48 heures avant la date prévue.

-En revanche, l'acompte versé ne sera pas remboursé si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la date de l'activité.

-Aucun remboursement ne sera accordé une fois l'activité commencée. L'activité débute dès l'instant où le guide vous accueille et vous remet l'équipement nécessaire pour la sortie. Cela s'applique, que vous décidiez d'interrompre l'activité de votre propre chef ou que le guide vous invite à l'arrêter, jugeant que votre condition physique n'est pas adaptée à l'effort demandé.

-Lors de la réservation d'une activité, notamment pour un groupe, vous vous engagez à respecter le nombre de participants initialement inscrits. Si une ou plusieurs personnes inscrites ne se présentent pas le jour de l'activité, vous devrez régler la différence correspondant au nombre de participants réservés.

#### **-Annulation effectué par Corse Montagne :**

Corse Montagne se réserve le droit d'annuler une activité pour des raisons de sécurité (météorologie, crues, etc.) ou en cas de force majeure. Le client pourra choisir entre un remboursement complet ou le report de l'activité à une date ultérieure.

La pluie ou un orage local ne conduisent pas automatiquement à l'annulation des prestations proposées. Nous vous conseillons de nous contacter en cas de doute.

Corse Montagne se réserve également le droit d'annuler une prestation si le nombre minimum de 4 participants n'est pas atteint.

### **Article 10 : Heures de rdv et retards**

Une heure de rendez-vous est systématiquement fixée pour toutes les prestations. Afin d'assurer le bon déroulement des activités et par respect pour les autres participants ainsi que pour le professionnel, Corse Montagne ne tolère aucun retard. Passé ce délai, le professionnel encadrant débutera l'activité, et aucun remboursement ou indemnité ne seront possibles.

### **Article 11 : Droit à l'image**

Le client autorise Corse Montagne à prendre des photos et vidéos pendant les activités et à les utiliser à des fins commerciales (site web, réseaux sociaux, brochures, etc.), sauf avis contraire communiqué par le client avant ou pendant l'activité.

### **Article 12 : Données personnelles**

Les informations collectées lors de la réservation sont nécessaires pour la bonne gestion des prestations. Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, le client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression auprès de Corse Montagne.

### **Article 13 : Force majeure**

En cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence, l'exécution de la prestation pourra être suspendue ou annulée, sans que la responsabilité du prestataire ne puisse être engagée.

### **Article 14 : Litiges et loi applicable**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. Si aucune solution amiable n'est trouvée, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social du prestataire.